

FONDATION MEDICALE FRANCO -
AMERICAINE DU MONT VALERIEN -
Fondation Maréchal Foch

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Aux Membres

**FONDATION MEDICALE FRANCO-AMERICAINE DU MONT VALERIEN -
Fondation Maréchal Foch**

40, rue Worth
92150 Suresnes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION MEDICALE FRANCO-AMERICAINE DU MONT VALERIEN - Fondation Maréchal Foch relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS,
63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application des règlements ANC 2023-03 et ANC 2022-06 relatifs à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 juin 2026

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Florence Pestie  Signature numérique de Florence Pestie
Date : 2026.06.23 20:11:02 +02'00'

Florence Pestie



FONDATION MARECHAL FOCH

40 RUE WORTH
PAVILLON BALSAN

92150 SURESNES

Exercice clos le : 31 DECEMBRE 2025

APE : 8610Z SIRET : 78545810000019

CTC

5 BD EDGAR QUINET

Tel: 01.55.66.90.20

92700 COLOMBES

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)			
	Immobilisations incorporelles			
	Frais de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	37 529	35 874	1 656
	En cours, avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains	9 820 047	1 773 437	8 046 610
	Constructions	23 460 800	21 526 004	2 101 586
	Installations techniques, matériel et outillage	99 550	90 206	12 934
	En cours, avances et acomptes			
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés	1 377 500		1 395 000
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)			
	Participations	202 580	184 042	18 538
	Créances rattachées à des participations	29 278		29 278
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 200		1 200
	Total II	35 028 483	23 609 563	11 418 920
	Stocks et en cours			
	Créances (2)			
	Créances clients, usagers et comptes rattachés			
	Créances reçues par legs ou donations	1 753 682		1 753 682
	Autres créances	2 825		2 825
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	42 990		42 990
	Valeurs mobilières de placement	8 014 033	79 452	7 934 581
	Instruments financiers à terme et jetons détenus			
	Disponibilités	4 503 738		4 503 738
	Total III	14 317 268	79 452	14 237 816
	Frais d'émission des emprunts (IV)			
	Primes de remboursement des emprunts (V)			
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	49 345 751	23 689 015	25 656 736
				27 973 055

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires	5 110 815	5 110 815
	Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation	469 788	469 788
	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres	1 482 179 13 817 040	1 482 179 13 817 040
	Report à nouveau	2 532 129	2 277 840
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-5 840 978	254 289
	Situation nette (sous total)	17 570 973	23 411 951
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	17 570 973	23 411 951
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant		
	Total II		
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	2 954 436 691 108	1 308 254 362 961
	Total III	3 645 545	1 671 216
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	176 746	204 746
	Total IV	176 746	204 746
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme	1 111 971 428 325	1 232 184 418 620
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales	143 576 88 547	76 852 104 998
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	2 491 055	852 489
	Total V	4 263 473	2 685 143
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		25 656 736	27 973 055
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 434 067	1 154 339
(2) Dont emprunts participatifs			

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2025 12	31/12/2024 12
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 106 628	1 039 715
Mécénats	5 165 600	423 465
Legs, donations et assurances-vie	1 314 768	980 061
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		25 334
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		575 864
Autres produits	1 007 183	861 894
Total I	8 594 179	3 906 333
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	393 841	521 664
Aides financières	13 178 500	2 425 953
Impôts, taxes et versements assimilés	4 121	
Salaires et traitements	396 907	416 152
Cotisations sociales	271 486	287 029
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	171 359	172 130
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	328 147	232 749
Autres charges	75 845	49 176
Total II	14 820 204	4 104 853
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-6 226 025	-198 520

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	470 689	487 741
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions	218	784
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total III	470 907	488 525
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	22 313	
Intérêts et charges assimilées	63 547	53 786
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total IV	85 860	53 786
2. Résultat financier (III-IV)	385 047	434 740
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-5 840 978	236 220
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		18 070
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		18 070
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	9 065 086	4 412 928
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	14 906 064	4 158 639
5. EXCEDENT OU DEFICIT	-5 840 978	254 289

ANNEXE

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 25 656 736 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 8 594 179 € et dégageant un déficit de -5 840 978 €.

Objet social de la Fondation

La Fondation Médicale Franco-Américaine du Mont Valérien "Fondation Foch" a pour but d'assurer de façon désintéressée le fonctionnement et la gestion de l'Hôpital Foch, école d'infirmière et de sages-femmes et de contribuer à son développement et à sa pérennité. La Fondation Foch est reconnue d'utilité publique par décret depuis 1929.

elle peut en outre en application de son statut, favoriser toute forme de partenariat avec des fondations de même inspiration, promouvoir les échanges interhospitaliers, assurer toute activité à caractère hospitalier, social, médico-social ou sanitaire. En application de ces dispositions, elle a en 2025, dans le cadre des ses missions sociales réalisées, contribué à la reprise, par l'hôpital Foch de l'Institut Mutualiste Montsouris.

Nature et périmètre des activités et des missions sociales réalisées

La Fondation a pour missions:

- d'accompagner le bon exercice de l'activité de l'Hôpital, en particulier en permettant l'acquisition d'équipements de haute technologie
- de participer sur le court et le long terme, à l'amélioration du fonctionnement de l'Hôpital par des investissements de rénovations ou d'agrandissements
- de soutenir des formations ainsi que des activités de recherches menées par l'Hôpital.

Moyens mis en oeuvre

La Fondation effectue régulièrement des appels à la générosité du public, pour des projets précis ou pour des services de l'Hôpital. Outre ces appels à dons la Fondation reçoit spontanément des dons et legs qui sont également consacrés à l'Hôpital Foch.

Déroptions

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

ANNEXE

Événements post-clôture

Néant.

Informations significatives

La Fondation a décidé le 2 septembre 2025 de contribuer à la reprise de l'Institut Mutualiste Montsouris IMM en apportant 6 millions d'euros de ses fonds propres et en se portant caution de manière personnel, solidaire et indivisible à hauteur d'un montant maximum de 20,5 millions d'euros. L'acte de cautionnement a été signé le 19 mars 2026. Concomitamment, la Fondation a reçu un mécénat exceptionnel de 5 millions d'euros pour aider à la reprise de l'IMM. Le montant versé par la Fondation pour la reprise de l'IMM s'est donc élevé à 11 millions d'euros.

Par ailleurs, La Commission de labellisation "Don en Confiance", après un audit de la Fondation Foch, a décidé de nous renouveler le label "Don en Confiance" pour une durée de trois ans, jusqu'à mai 2028.

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément au nouveau référentiel issu du règlement de l'ANC 2023-03 et 2022-06.

Impact (non significatif) : les comptes transferts de charges ne sont plus utilisés depuis le 1er janvier 2025.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant.

Changement d'estimation

Néant.

ANNEXE

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	37 529			37 529
Immobilisations corporelles				
Terrains	9 820 047			9 820 047
Constructions	23 460 800			23 460 800
Installations techniques, matériels et outillages industriels	12 196			12 196
Installations générales, agencements, aménagements divers	21 197			21 197
Matériel de bureau et matériel informatique	45 968	979		46 947
Mobilier	19 209			19 209
Immobilisations financières				
Participations	202 580			202 580
Créances rattachées à des participations	6 997	22 281		29 278
Autres immobilisations financières	1 200			1 200
TOTAL	33 627 723	23 260		33 650 983

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	35 874			35 874
Immobilisations corporelles				
Agencements et aménagements de terrains	1 773 437			1 773 437
Constructions	21 359 214	166 790		21 526 004
Installations techniques, matériels et outillages industriels	12 196			12 196
Installations générales, agencements, aménagements divers	10 869	2 540		13 409
Matériel de bureau et matériel informatique	43 364	2 029		45 393
Mobilier	19 209			19 209
TOTAL	23 254 162	171 359		23 425 521

ANNEXE

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement		Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement		
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques		
Droit au bail		
Fonds commercial		
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains		
Constructions	4 à 40 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions		
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport		
Matériel de bureau et matériel informatique	4 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	1 à 5 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Sur titres de participation	161 729	22 313		184 042
Immobilisations financières	161 729	22 313		184 042
Autres provisions pour dépréciation	79 670		218	79 452
TOTAL	241 399	22 313	218	263 494

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ-

(Art. 832-4)

Frais de développement

néant.

Fonds commercial

néant.

ANNEXE

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les placements financiers figurent à l'actif pour leur valeur de souscription. Cette valeur a été comparée, lors de la clôture des comptes à la valeur de marché et une provision a été comptabilisée dans les cas d'une perte latente.

La ligne "Valeurs mobilières de placement" d'un montant de 8 014 033 € est composée de :

- placement en contrat de capitalisation pour une valeur comptable de 5 800 000 €
- placement en compte livret pour une valeur comptable de 31 820 €
- placement en SCPI et SICAV pour une valeur comptable de 1 063 950 €
- intérêts courus à recevoir sur les placements financiers pour un montant de 1 118 263 €

au 31 décembre 2025, les valeurs de marché des placements étaient de :

- placement en contrat de capitalisation : 6 143 983 €
- placement en compte livret : 31 820 €
- placement en SCPI et SICAV : 1 047 140 €

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

ANNEXE

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	29 278	29 278	
Autres immobilisations financières	1 200	1 200	
Créances de l'actif immobilisé	30 478	30 478	
Débiteurs divers	1 756 507	1 756 507	
Créances de l'actif circulant	1 756 507	1 756 507	
Charges constatées d'avance	42 990	42 990	
TOTAL	1 829 975	1 829 975	

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Autres provisions pour charges	204 746		28 000		176 746
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	204 746		28 000		176 746

La ligne Autres provisions pour risques et charges d'un montant de 176 746 € est destinée à faire face aux frais à payer à des tiers dans le cadre des cessions à venir des biens reçus par legs.

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT		MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	
Fonds propres sans droit de reprise	5 110 815								5 110 815	
Ecart de réévaluation	469 788								469 788	
Réserves	15 299 219								15 299 219	
Report à nouveau	2 277 840	254 289		530 154					2 532 129	
Excédent ou déficit de l'exercice	254 289	-254 289		-530 154		477 039	-5 840 978		-5 840 978	
TOTAL	23 411 951					477 039	-5 840 978		17 570 973	

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Ressources liées à la générosité du public	362 961	328 147				691 108	84 308
Oncologie	85 936	41 035				126 971	
Parkospin	30 522	20 400				50 922	
Pneumologie		16 125				16 125	
Maternité	455	113 900				114 355	
ORL	30 275	22 060				52 335	
IRM 0.55T	50 000					50 000	
Extension de l'hôpital	84 308	180				84 488	84 308
Divers projets services	81 465	114 447				195 912	
TOTAL	362 961	328 147				691 108	84 308

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 971	1 971		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 110 000	120 000	480 000	510 000
Emprunts et dettes financières divers	428 325	428 325		
Fournisseurs et comptes rattachés	143 576	143 576		
Personnel et comptes rattachés	17 124	17 124		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 972	53 972		
Autres impôts taxes et assimilés	17 450	17 450		
Autres dettes	2 491 055	1 651 649		839 406
TOTAL	4 263 473	2 434 067	480 000	1 349 406
Emprunts remboursés en cours d'exercice	120 000			

Dans l'état des dettes, la ligne "emprunts et dettes financières divers" d'un montant de 428 325 € représente une somme versée à la Fondation (300 000 € à l'époque, à laquelle s'ajoute des intérêts annuels calculés selon le taux d'intérêt légal) par le locataire du terrain situé rue de Silly à Boulogne Billancourt en contrepartie d'une promesse de vente. Selon le bail signé entre les parties en février 2004, la vente pourrait intervenir à compter de juillet 2035, si le locataire décide au préalable d'exercer son option d'achat. Dans le cas contraire cette somme lui serait restituée.

La ligne Autres dettes d'un montant de 2 491 055 € comprend 1 640 000 € d'aide versée à l'Hôpital en janvier 2026 ; et 839 406 € de loyers EMEIS trop perçus, à valoir lors d'un futur accord concernant le bail à construction.

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	11 878	
TOTAL	11 878	

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS -

(Art. 835-1)

ANNEXE

Engagement en matière de pensions et retraites

La fondation n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- RÉMUNÉRATIONS -

(Art. 835-2)

Les membres du Conseil d'Administration, conformément aux nouveaux statuts, ne font l'objet d'aucune rémunération. Compte tenu de la taille de la Fondation, et pour cause de confidentialité, il n'est pas communiqué la rémunération des cadres salariés.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Composition des produits d'exploitation

Les produits d'exploitations sont principalement composés de revenus fonciers à hauteur de 1 007 K€ ; Legs et assurances-vie: 1 315 K€ ; dons : 1 106 K€ ; mécénat : 166 K€ et mécénat exceptionnel pour la reprise de l'IMM : 5 M€.

Résultat financier

Le résultat financier de la Fondation est constitué d'intérêts issus des placements, diminués des frais de gestion liés.

Mise à disposition à l'Hôpital Foch

La Fondation Foch met gracieusement à disposition de l'Association Hôpital Foch l'ensemble de ses immeubles et meubles à travers un contrat de prêt à usage ; en conséquence la Fondation renonce à percevoir un loyer. L'Hôpital Foch a valorisé que, dans des conditions normales, le montant annuel du loyer serait voisin de 14 millions d'euros.

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

ANNEXE

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
Avals, cautionnements et garantie (dont les effets de commerce escomptés non échus)	23 988 700
Autres engagements	
TOTAL	23 988 700

Nantissement placement financier 488 700 €

Engagement garantie d'emprunt pour l'Hôpital : 3 000 000 €

et caution personnelle, solidaire et indivisible pour l'IMM : 20 500 000 €

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **6 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Cadres	4
Employés	2
TOTAL	6

ANNEXE

DETAIL DE LA RUBRIQUE "LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE"

	Montants
PRODUITS	
-Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 913 464 €
-Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 047 487 €
-Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €
-Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
-Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	722 000 €
CHARGES	
-Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €
-Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
-Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	2 368 182 €
SOLDE DE LA RUBRIQUE	1 314 768 €

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	9 064 853	9 064 853		3 792 867	3 792 867	
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat	7 586 996	7 586 996		2 443 240	2 443 240	
- Dons manuels	1 106 628	1 106 628		1 039 715	1 039 715	
- Legs, donations et assurances-vie	1 314 768	1 314 768		980 060	980 060	
- Mécénat	5 165 600	5 165 600		423 465	423 465	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 477 857	1 477 857		1 349 627	1 349 627	
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	15			43 413		
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	15			43 413		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS						
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	218	218		784	784	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				575 864	575 864	
TOTAL	9 065 086	9 065 071		4 412 928	4 369 515	
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	13 236 190	7 236 190		2 483 643	2 483 643	
1.1 Réalisées en France	13 236 190	7 236 190		2 483 643	2 483 643	
- Actions réalisées par l'organisme	57 690	57 690		57 690	57 690	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	13 178 500	7 178 500		2 425 953	2 425 953	
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	771 179	771 179		935 048	935 048	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	771 179	771 179		935 048	935 048	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	548 235	230 203		507 199	187 921	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	22 313	22 313				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	328 147	328 147		232 749	232 749	
TOTAL	14 906 064	8 588 032		4 158 639	3 839 361	
EXCEDENT OU DEFICIT	-5 840 978	477 039		254 289	530 154	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2025	12	Exercice N-1	31/12/2024	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL						

COMMENTAIRES

Les charges par destination des rubriques :

- 1- Missions sociales, ont été déterminées compte tenu des versements effectués à l'Hôpital. Le montant de ces versements correspond au financement de projets bien définis et validés en Conseil d'Administration ou dédiés à des services ;
- 2- Frais de recherches de fonds : sont déterminés selon les moyens mis en œuvre par la Fondation : les frais généraux correspondent en grande partie aux charges de personnel, soit en moyenne presque 5 personnes sur 6 salariés. La part relative à la générosité du public est calculée selon le temps passé par le personnel et suivant les dépenses de marketing et de communication parfaitement identifiées et suivies au cours de l'année.
- 3- Frais de fonctionnement : représentent les charges restantes, notamment amortissements des biens mis à disposition de l'Hôpital et frais de gestion des revenus liés à la générosité du public.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	7 236 190		2 483 643		4 752 547	191.35
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	57 690		57 690			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	7 178 500		2 425 953		4 752 547	195.90
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	771 179		935 048		-163 869	-17.53
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	771 179		935 048		-163 869	-17.53
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	230 203		187 921		42 282	22.50
TOTAL DES EMPLOIS	8 237 572		3 606 612		4 630 960	128.40
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	22 313				22 313	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	328 147		232 749		95 398	40.99
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	477 039		530 154		-53 115	-10.02
TOTAL	9 065 071		4 369 515		4 695 556	107.46

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	7 586 996	2 443 240	5 143 756	210.53
- Dons manuels	1 106 628	1 039 715	66 913	6.44
- Legs, donations et assurances-vie	1 314 768	980 060	334 708	34.15
- Mécénats	5 165 600	423 465	4 742 135	NS
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 477 857	1 349 627	128 230	9.50
TOTAL DES RESSOURCES	9 064 853	3 792 867	5 271 986	139.00
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	218	784	-566	-72.19
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		575 864	-575 864	-100.00
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	9 065 071	4 369 515	4 695 556	107.46

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	949 291	419 137	530 154	126.49
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	477 039	530 154	-53 115	-10.02
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 426 330	949 291	477 039	50.25

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL						
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	362 961	706 076	-343 115	-48.59
(-) Utilisation		575 864	-575 864	-100.00
(+) Report	328 147	232 749	95 398	40.99
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	691 108	362 961	328 147	90.41

Commentaires:

**ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET
DESTINATION ET AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES
RESSOURCE DE L'EXERCICE 2025**

Informations générales :

Le compte Emploi ressource et le Compte de Résultat par Origine et Destination de l'année 2025 ont été établis conformément au nouveau règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018.

Le Compte Emploi Ressource synthétise l'ensemble des ressources provenant de la générosité du public et de l'emploi qui en a été fait.

EMPLOIS :

MISSIONS SOCIALES

La "Fondation Médicale Franco-Américaine du Mont Valérien", fondée en 1929 et reconnue d'utilité publique par décret du 29 décembre 1929, dite "Fondation Maréchal FOCH", a pour but de :

- D'assurer d'une façon désintéressée le fonctionnement et la gestion directe ou indirecte de l'Hôpital FOCH, l'école d'infirmières et de sage-femmes annexée et de contribuer au développement et à la pérennité de l'Hôpital Foch.

Elle peut en outre :

- Soutenir les activités de recherche de l'Hôpital, favoriser toutes formes de partenariat avec des fondations de même inspiration et promouvoir les échanges inter-hospitaliers, participer à la formation des futurs médecins et personnels soignants, assurer toute activité à caractère hospitalier, social, médico-social ou sanitaire, en amont ou en aval de l'hospitalisation ;
- Assurer l'accès aux soins de personnes en difficulté.

Elle s'engage, dans toutes ses actions, à prolonger l'œuvre entreprise par ses fondateurs, poursuivie depuis par leurs successeurs, dans l'application et le perfectionnement des techniques thérapeutiques, le respect des exigences de la déontologie médicale et de la dignité des personnes malades, aidées et suivies.

Sa durée est illimitée et son siège social est situé dans le département des Hauts de Seine.

L'ensemble des missions sociales est financé soit par des ressources propres de la Fondation

issues de ses produits annuels non affectés (produits de placements, produits des dons et libéralités, loyers reçus...), soit par des ressources affectées par les donateurs ou testateurs. Le conseil d'Administration peut décider, à l'appui de projet suffisamment documentés qui lui sont soumis par l'Hôpital, d'allouer une partie de ses réserves antérieures au financement d'actions.

En 2025 la fondation a concentré ses aides au projet ambulatoire de l'association Hôpital Foch à hauteur de 2 090 000 € ;

Outre cela, la Fondation a reversé un mécénat de 5 M€ pour la reprise de l'IMM et accordé des bourses de soins ou des subventions aux assistantes sociales de l'Hôpital Foch.

Au total les aides versées à l'Hôpital Foch se sont élevées à 2.178.500 € contre 2.425.953 € pour l'année 2024.

Le montant noté sur la ligne Actions réalisées par l'organisme d'un montant de 57.690 € représente la charge d'amortissement que la Fondation a supportée et relative à des biens immobiliers financés par la générosité du public, pour l'Hôpital.

FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Ces frais sont ceux directement rattachés aux efforts liés à la recherche de fonds provenant de la générosité du public. Ils englobent principalement les coûts des mailings et de marketing (publication du journal « FONDATION FOCH » et autres mailings), le coût de traitement des dons, les frais de traitement des legs.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ces frais représentent les charges de la fondation liées à son fonctionnement : Charges de personnel, amortissements du matériel utilisé, honoraires, frais d'assurance... Les frais de fonctionnement figurent dans le compte d'emploi des ressources de la générosité du public car la fondation a été autorisée à accepter un legs dont la volonté du testateur était que la Fondation utilise cette générosité à ses besoins propres.

REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE :

Cet engagement représente la partie des ressources dédiés à des projets qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris.

RESSOURCES

RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

La Fondation faisant un suivi particulier des ressources reçues, celles-ci peuvent être présentées selon les caractéristiques : affectées ou non sous forme de legs ou de mécénat.

Les dons manuels affectés sont ceux qui résultent du souhait précis du donateur (dons pour la pneumologie, intelligence artificielle...).

Les legs et autres libéralités représentent notamment la valeur de réalisation des legs reçus par la Fondation. La fondation, sauf souhait spécifique du légataire, ne conserve pas la propriété des biens reçus. Ainsi, les biens immobiliers ou contrat d'assurance vie sont cédés et les liquidités obtenues vont constituer une ressource financière.

Exceptionnellement, la Fondation a par ailleurs perçu au titre d'une convention de mécénat, un montant de 5 Million d'euros destiné au dossier de reprise de l'IMM par l'hôpital Foch.

AUTRES RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

En application de la nouvelle réglementation comptable, il est dorénavant prévu de considérer les revenus issus de la générosité comme provenant eux-mêmes de la générosité du public. La fondation reçoit des loyers provenant de biens immobiliers issus de la générosité du public ainsi que des revenus financiers et cela a représenté, pour l'année 2025, un montant de 1.477.857 €.

UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS

Cette rubrique représente la partie des dons affectés reçus durant les années antérieures et utilisés en 2025. Parmi les aides versées à l'Hôpital, en 2025, aucune ne proviennent de ressources affectées non utilisées au cours des exercices antérieurs.

EXEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Au titre de l'année 2025, la Fondation a constaté un excédent d'un montant de 477.039 €.

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT DE L'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES). Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.